

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 124 (2003)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Contrôle de la population de varroas : le seuil d'alerte se situe à 10 acariens par jour  
**Autor:** Fluri, Peter  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1067927>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



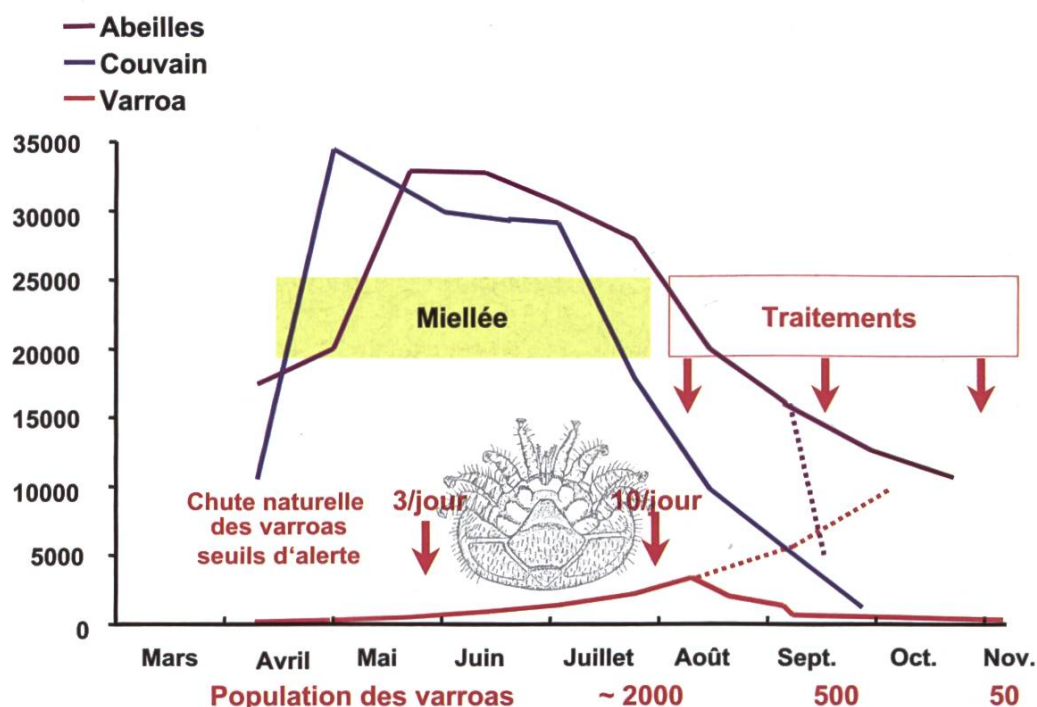
## Contrôle de la population de varroas : le seuil d'alerte se situe à 10 acariens par jour

Peter Fluri, Centre de recherches apicoles, FAM, Liebefeld, 3003 Berne

Depuis le début du printemps, la population de varroas se multiplie continuellement. Celle-ci ne se développe en général pas de façon linéaire, mais de manière exponentielle. En conséquence, le nombre d'acariens peut rapidement dépasser le seuil de 2000 individus en juillet et en août et la situation s'aggraver et générer les ravages que l'on sait sur les populations d'abeilles si l'on n'agit pas à temps. Avec le dénombrement de la chute naturelle des varroas, les apicultrices et les apiculteurs peuvent évaluer le degré d'infestation dans leurs colonies et prendre les mesures nécessaires pour éviter le pire.

### Fin juillet : mesure de la chute naturelle des varroas

Lors de la deuxième moitié de juillet, les apiculteurs et les apicultrices devraient en principe être en mesure de déterminer si l'infestation de varroas se situe à un niveau supportable pour les colonies ou si elle a déjà dépassé le seuil d'alerte de 2000 individus. A cet effet, on procède au dénombrement des varroas tombés naturellement sur le **couvre-fond grillagé**. Une semaine après l'installation de celui-ci, on compte les varroas tombés sur le couvre-fond blanc.



Développement des populations d'abeilles et de varroas dans une colonie pendant une saison apicole. La stratégie de lutte alternative prévoit le contrôle de l'infestation de varroas à fin mai et à fin juillet. Le traitement d'été doit avoir lieu en août-septembre (acide formique ou thymol). Dans les colonies sans couvain, un traitement d'hiver en novembre à l'acide oxalique est nécessaire. Grâce à ces mesures de lutte, on peut maintenir le niveau d'infestation en dessous du seuil domageable tout au long de l'année. Les valeurs indiquées pour la population de varroas ne devraient pas être dépassées. Si l'on applique les mesures de lutte préconisées, l'infestation restera en dessous de ces valeurs.



On obtient ainsi une **valeur moyenne des acariens par jour et par colonie**. Les chiffres obtenus sont à interpréter de la façon suivante :

Chute naturelle moyenne par jour	Signification Mesures à prendre
Moins de dix	L'infestation de varroas est encore supportable pour la colonie (jusqu'à environ 2000 acariens). Les mesures à prendre pour le traitement d'été sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'on utilise de l'<b>acide formique</b> : on peut si nécessaire attendre la seconde moitié d'août pour commencer le traitement.</li> <li>• Si l'on utilise du <b>thymol</b> : le début du traitement devrait être prévu pour la mi-août au plus tard.</li> </ul>
Plus de dix	L'infestation d'acariens dans les colonies a atteint le seuil d'alerte (plus de 2000 acariens) Les mesures à prendre pour le traitement d'été sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'on utilise de l'<b>acide formique</b> : il faut prévoir deux traitements de longue durée. Le premier doit être effectué immédiatement après la récolte de miel, mais doit débiter avant la mi-août.</li> <li>• Si l'on utilise du <b>thymol</b> : le traitement doit être effectué immédiatement après la récolte de miel, mais doit commencer avant la mi-août.</li> </ul>
Plus de trente	Le seuil dommageable est dépassé. Il est nécessaire de traiter immédiatement les colonies. En dépit du traitement, celles-ci peuvent subir des dommages. Cette valeur n'est pas valable uniquement pour le contrôle à fin juillet, mais pour toute la saison apicole.



Le dénombrement de la chute naturelle des varroas à l'aide des couvre-fonds grillagés à fin mai et à fin juillet indique si l'infestation se situe encore à un niveau supportable pour la colonie ou si elle a dépassé les seuils d'alerte et s'il faut prendre des mesures immédiates.

### N'utilisez que des produits et des applicateurs recommandés officiellement

Il est essentiel pour le succès des traitements que ceux-ci soient appliqués à temps, selon les recommandations du fabricant et complètement. Les détails techniques sont indiqués sur les notices explicatives des produits de traitement et des applicateurs de même que sur le site du Centre de recherches apicoles [www.apis.admin.ch](http://www.apis.admin.ch) sous la rubrique *maladies/directives pour la lutte contre les maladies/produits thérapeutiques*. On y trouve aussi la liste actualisée des produits de traitement et des applicateurs officiellement recommandés.

**Traduction : Evelyne Fasnacht, FAM**

